

Rapport d'activité 2025

Pôle Protection de l'Enfance

MECS DE RUPT SUR MOSELLE

16, Route de Vecoux
88360 RUPT SUR MOSELLE
03 56 55 05 20

1. EDITO
2. MISSIONS ET PRESTATIONS DELIVRÉES
3. FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE
4. DÉMARCHE D'AMELIORATION CONTINUE DE LA PRESTATION
5. RESSOURCES HUMAINES (date)
6. CONCLUSION



1. EDITO

Après plusieurs mois de travaux en 2024, la MECS de Rupt sur Moselle a ouvert ses portes au début du mois de janvier 2025, d'abord aux professionnel(le)s durant une semaine afin de finaliser certains points de fonctionnement et terminer ensemble, l'installation des espaces de vie. Progressivement, au fil des semaines suivantes, l'établissement a accueilli les 19 enfants et les adolescent(e)s pour atteindre au mois de mai l'effectif complet. Ainsi, 6 enfants de 5 à 9 ans ont intégré le groupe des petits, 7 pré-adolescent(e)s de 9 à 11 ans le groupe des pré-ados et 6 adolescentes, de 13 à 17 ans le groupe des grandes

Cette année d'ouverture a nécessité des ajustements indispensables à la réalité des profils des enfants et des adolescentes, mais a également été impactée par la question des ressources humaines, tant au niveau des recrutements qu'au niveau des mouvements du personnel.

Pour autant et malgré ces dimensions, les enfants et les adolescent(e)s ont su investir les lieux, trouver leur place, s'inscrire scolairement dans les établissements proches, nouer de belles relations dans différents lieux d'activité sportives et culturelles et in fine considérer l'établissement comme un lieu sécurisé et apaisant.

Les professionnel(le)s de leur côté, ont su s'engager dans les accompagnements, être force de proposition, source de créativité et ont su se saisir des nombreuses opportunités offertes de par l'environnement mais aussi de par les conditions d'exercice de leurs métiers.

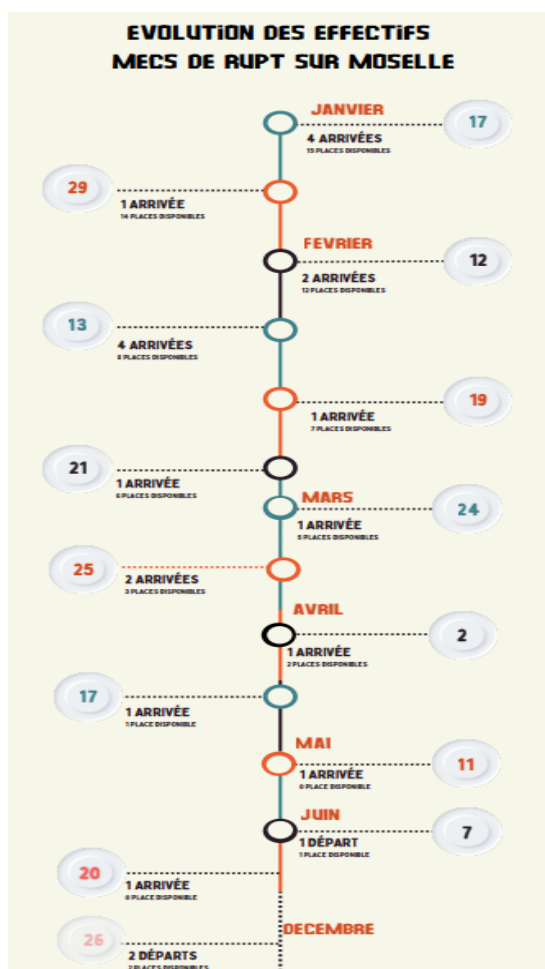
2. MISSIONS ET PRESTATIONS DELIVRÉES

2.1 L'activité

	2025
Agrément	19
Capacité financée	19
Journées théoriques (taux d'occupation fixé à 100%)	6935
Journées prévisionnelles	6935
Journées réalisées	5866
Ecart jours réalisées/prévisionnelles	-1069
Taux d'occupation	84,6%
Nombre de bénéficiaires suivis dans l'année	20

Du fait de l'ouverture en janvier 2025 et de la montée en charge progressive établie avec les services de l'Aide Sociale à l'Enfance, le taux d'activité convenu n'a pas été atteint, l'établissement ayant été complet qu'à compter du mois de mai.

2.1 Mouvements (admissions et sorties)



Sur l'année 2025, l'établissement a accueilli 20 enfants et /ou adolescentes, dont 8 de 3 fratries (1 fratrie de 4 et deux de deux). A la demande du Conseil départemental des Vosges, nous avons aussi accueilli un enfant de 5 ans et une adolescente de 17 ans alors que l'habilitation précise les accueils entre 6 et 16 ans.

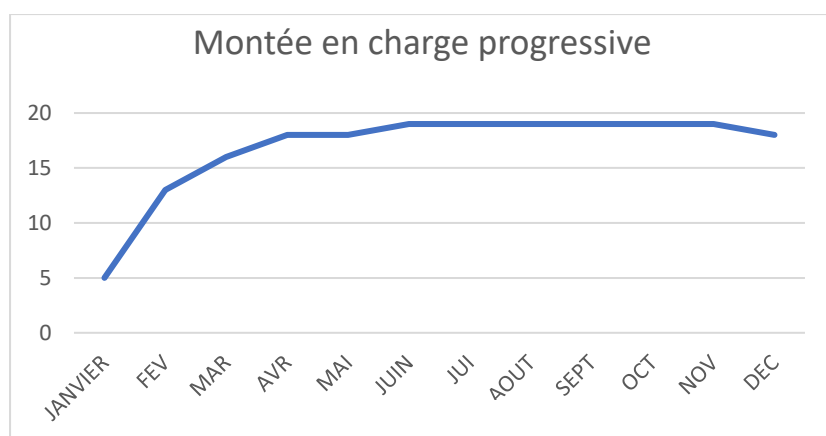
L'enfant et l'adolescente accueillis à titre exceptionnel sont deux mineur(e)s des fratries citées précédemment

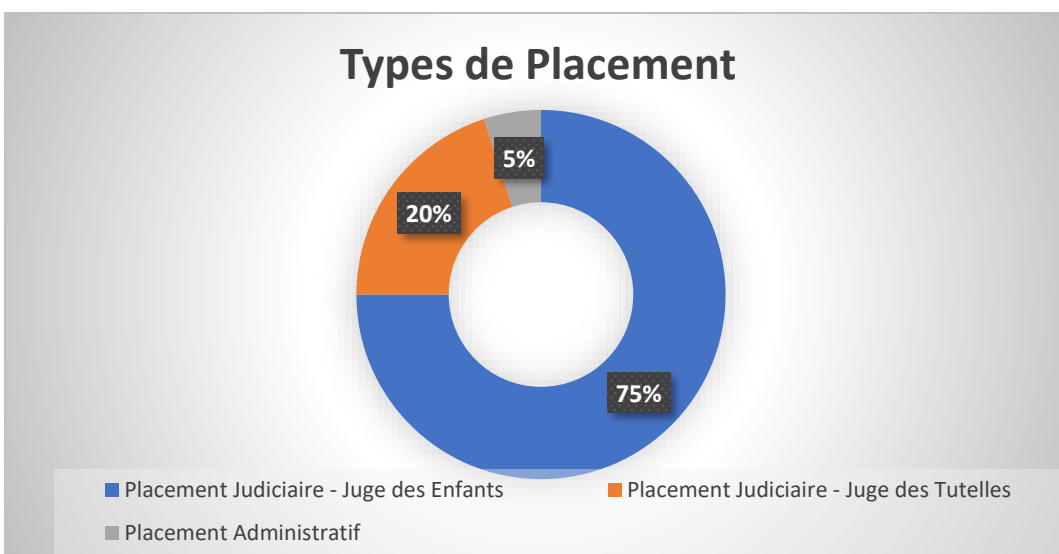
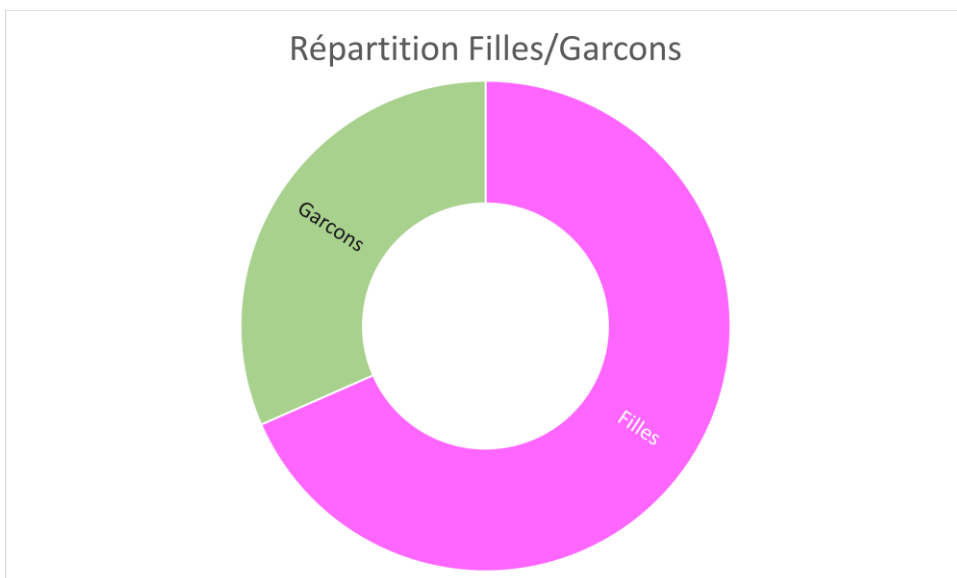
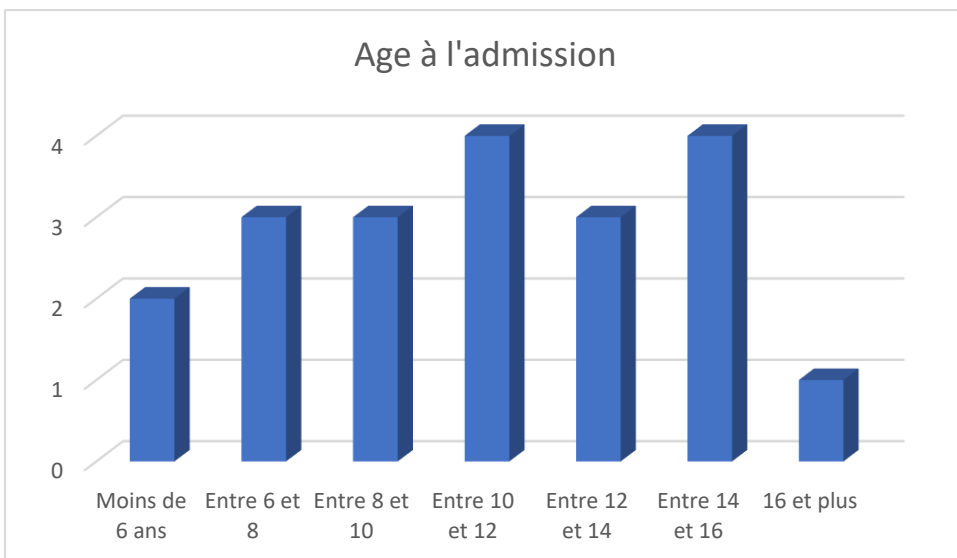
Ce sont majoritairement des enfants entre 10 et 12 ans qui sont arrivés en priorité à l'ouverture, les plus petits et les plus grands arrivant progressivement.

L'établissement compte un peu plus de filles que de garçons, du fait de la demande d'ouverture d'une unité exclusivement réservée aux adolescentes.

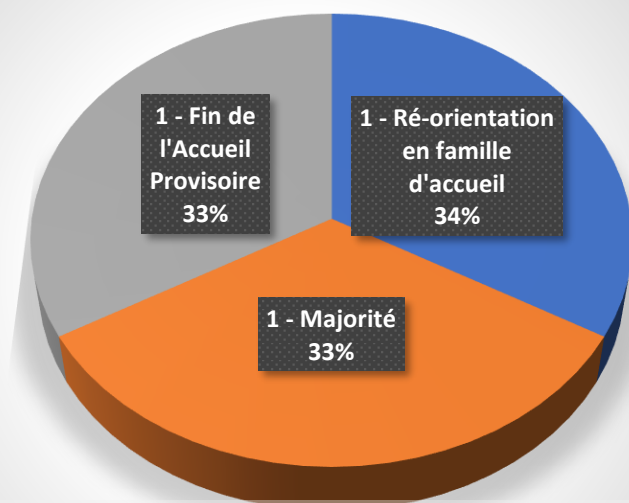
Enfin, notons que les admissions sont principalement sous couverts d'une décision de placement judiciaire (75%). 5 % sont aussi liés à une situation d'enfants orphelins de père et de mère.

A propos des départs au cours de l'année (3), nous retenons que 2 projets étaient déjà quelque peu construits et le dernier, lié à la majorité de la jeune fille.





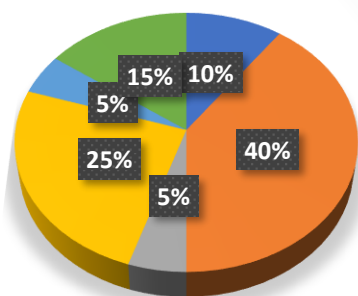
Motifs de fin de prise en charge



■ 1 - Ré-orientation en famille d'accueil ■ 1 - Majorité ■ 1 - Fin de l'Accueil Provisoire

2.2 Origines géographique des placements

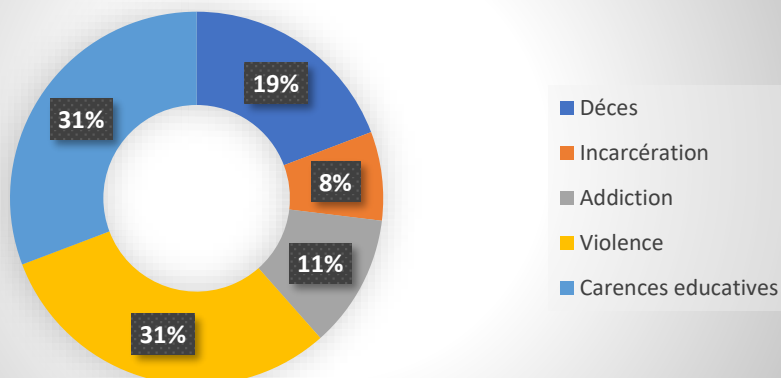
Répartition par MSVS



■ MSVS EPINAL 1 ■ MSVS EPINAL 2 ■ MSVS EPINAL 3
■ MSVS NEUFCHATEAU ■ MSVS REMIREMONT ■ MSVS SAINT DIE DES VOSGES

Si nous retenons que plus de 50% des accueils relèvent des 3 secteurs d'Epinal, (Thaon, Golbey et Epinal Centre) soit à environ 30 kms de la MECS et sur un temps de déplacement court, nous soulignons aussi que 25 % des admissions sont issues de demande de la MSVS de Neufchâteau qui est à plus de 100 kms et de fait sur un temps de déplacement proche de 1 heure 30 de la MECS. Si en soit cette réalité est liée aux capacités d'accueil du département, il n'en demeure pas moins que cela constitue un frein aux relations avec les familles.

Motifs des placements

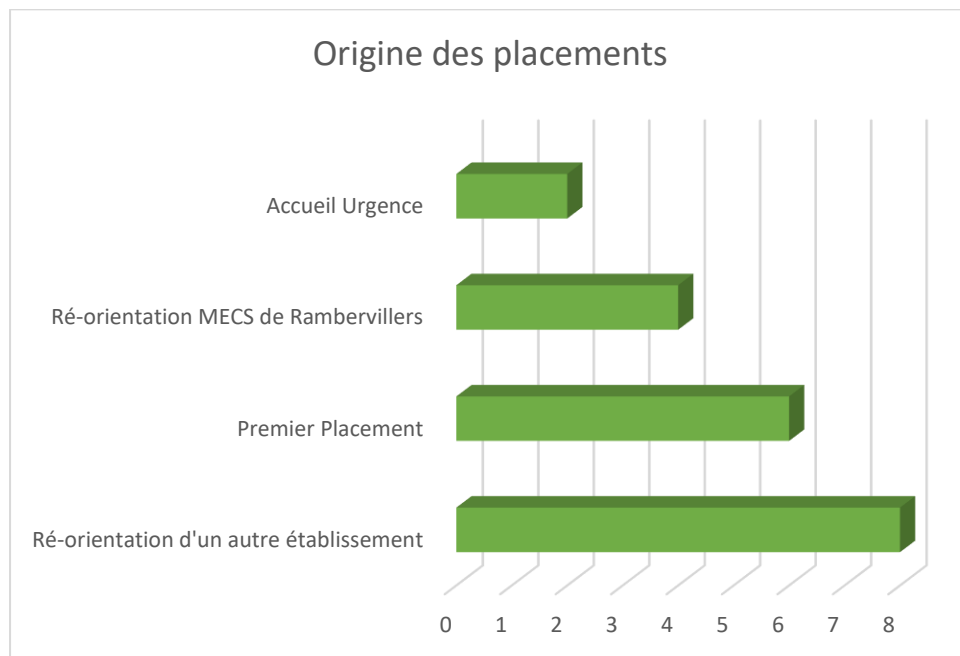


A la lecture des motifs des placements, force est de constater que les situations parentales des enfants confiés pour 70% génèrent des liens inexistantes ou fortement impactés, les contacts étant épisodiques pour la plupart.

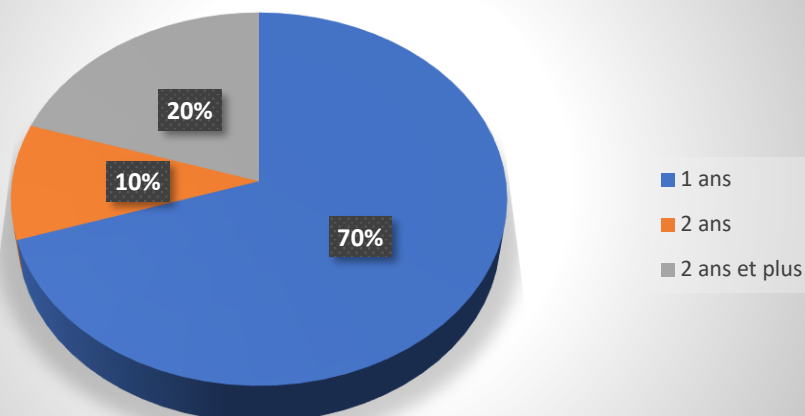
Ces éléments sont à considérer avec attention puisqu'indéniablement les mesures de placements sont ou seront en partie longues, renouvelées et obligent dès à présent l'établissement à veiller particulièrement sur le développement de chacun(e) dans un environnement institutionnel.

Cette considération est d'autant plus importante que 12 enfants ou adolescent(e)s ont été admis(e)s dans le cadre d'une réorientation oscillant 1 et 8 années de placement et en moyenne 2 années.

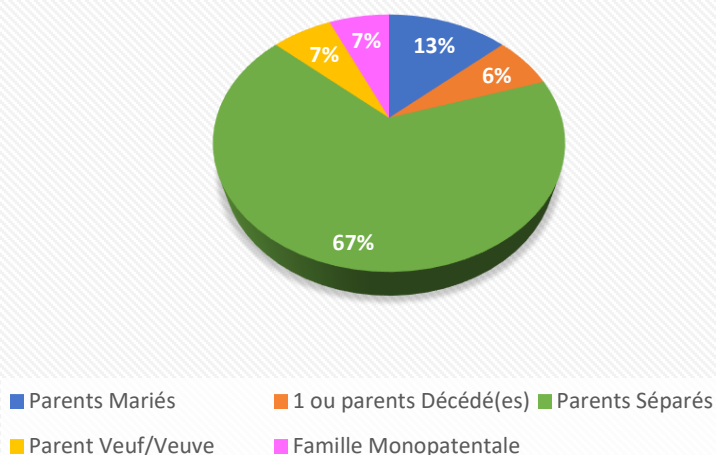
Origine des placements



Durée Moyenne de placement



Constellation parentale




67% des situations parentales font apparaître des séparations et dans le même mouvement 70% des enfants confiés le sont depuis une année, nous laissant penser que ce sont les conflits parentaux qui sont majoritairement à l'origine des décisions sans que l'un ou l'autre parents puisse assurer l'accueil seul(e) et l'éducation. De fait, la question de la précarité parentale, psychique, financière, sociale sont aux manœuvres doublés, au regard de nos observations de difficultés à trouver des modalités d'accord quant à l'éducation du ou des enfants.

3. FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE

3.1 Vie de l'établissement

Dans le cadre de l'ouverture de la MECS, une semaine de travail collégial a été organisée afin que l'ensemble des salarié(e)s puisse faire connaissance et convenir des modalités essentielles à l'accompagnement des mineur(e)s de façon cohérente.



Ainsi, à compter du 17 janvier, les premiers enfants sont arrivés et peu à peu les groupes des petits, des pré-adolescents et des adolescentes se sont constitués.

Au mois de juin, le Président du Conseil Départemental des Vosges, Monsieur VANNON, accompagné d'une délégation départementale, est venue visiter les locaux en présence du Président de l'ARSEA, puis en juillet, Monsieur le Maire de Rupt, le conseil municipal, accompagné de Monsieur NAEGELEN, Député sont venus à notre rencontre afin de mieux connaître les finalités de l'établissement.

A l'été, deux transferts ont pu être proposés, l'un pour le groupe des petits dans le Jura et l'autre en Charentes Maritimes pour le groupe des adolescentes.

Enfin, dans une logique d'intégration dans le tissu municipal, plusieurs enfants ont été inscrits dans différents clubs du village, des salariés ont débuté la formation proposée par le Conseil départemental en direction de ceux qui ne sont pas diplômés et enfin, des partenariats autour du soin, de la santé ont été actés.

Ainsi, au cours de cette année d'ouverture, force est de constater que l'établissement a su s'intégrer dans le paysage avoisinant, se faire connaître, s'inscrire dans le tissu associatif et trouver les ressources indispensables à l'accompagnement des enfants confiés en référençant plusieurs spécialistes dans un département malheureusement sous équipé.

3.2 Focale sur l'action de l'établissements dans le domaine de la continuité et fluidité des parcours usagers

En accueillant des enfants de Rambervillers, la MECS a permis à quelques enfants ou adolescentes de poursuivre leur parcours institutionnel dans une logique soit de rapprochement de leur lieu de résidence soit dans une logique de changement indispensable à leur évolution ou leur insertion professionnelle et/ou scolaire. Par ailleurs, soucieux de répondre aux besoins des services de l'Aide Sociale à l'Enfance, l'établissement a répondu aux besoins d'accueil de fratries, dérogeant d'un commun accord à l'habilitation fixée. Cette adaptabilité a sans nul doute permis à plusieurs enfants et adolescentes de gagner en sérénité, et ce d'autant que le cadre de vie nous apparait propice à l'apaisement.

3.3 Focale sur l'action de l'établissements sur l'accompagnement à l'autonomie et la santé

La MECS de Rupt est implantée dans une zone rurale sans être toutefois éloignée des lieux de formation, des écoles ou de lieux de loisirs. Ainsi, 3 écoles primaires et un collège au village permettent aux enfants et aux adolescents d'être accueillis dans des établissements scolaire différents facilitant de fait les relations avec d'autres. Les plus grands apprennent à utiliser les transports communs pour se rendre en classe, en formation ou en apprentissage.

Ainsi, le panel des ressources existantes, permet l'intégration de chacun, l'autonomie et l'individualisation des parcours.

Facteurs nous semble-t-il de réussites, ces possibles sont aidants et s'inscrivent dans la volonté de garantir à chacun(e) un accompagnement adapté aux besoins.

3.4 Focale sur l'action de l'établissement dans le domaine de l'innovation

Nouvelle structure, dans un département qui compte deux établissements de l'association, la MECS de Rupt sur Moselle devra travailler avec celle de Rambervillers pour optimiser les coûts ou développer des projets en direction des usagers. Au-delà, nous avons déjà mutualiser des postes de services généraux en permettant le partage des agents techniques.

4. DEMARCHE D'AMELIORATION CONTINUE DE LA PRESTATION

Etat des lieux des chantiers qualité et description des actions entreprises

4.1 Déploiement des outils métiers : MS Qualité et SILAO (DUI)

Dès l'ouverture l'établissement a pu rejoindre le dernier groupe de travail dans la mise en place de SILAO et ainsi s'inscrire rapidement dans la logique du DUI. Nous avons aussi utilisé les ressources associatives en matière de gestion des plannings, portail salarié et de fait ; offrir des outils adaptés à l'ensemble des personnels.

4.2 Bienveillance, éthique et prévention des risques de maltraitance

Compte tenu des obligations et des ajustements nécessaires au cours de l'année, la question des risques de maltraitance a fait l'objet d'une attention importante sans toutefois être cadré par la formation à ce sujet.

4.3 Gestion des risques

• Gestion des évènements indésirables

L'établissement recense 25 fiches d'évènements indésirables en 2025, liées en grande partie à une situation d'une jeune fille qui a présenté des troubles psychiques, deux relatives à des fugues et une concernant le protocole de distribution des médicaments.

Dans les faits, sur une première année de fonctionnement, nous retenons que les FEI sont en lien avec des questions de précisions quant aux modalités de prise en compte des situations des mineur(e)s confié(e)s.

• Autre aspects de la gestion des risques

Au fil des mois, les procédures se déploient afin de soutenir les personnels dans leurs interventions, les clarifier et les sécuriser (procédure de fugue, de distribution des médicaments...). En fin d'année 2025, le Plan de Maitrise Sanitaire a été ébauché notamment en terme de suivi alimentaire et devra se poursuivre en 2026.

4.4 Formalisation des documents socles de la structure

Dans le respect des documents à fournir dès l'ouverture, tant aux instances qu'aux familles et aux salariés, l'établissement a rédigé un projet d'ouverture d'établissement qui fera l'objet au cours de l'année 2026 d'une réactualisation et qui constituera le projet pour 5 années.

Les documents relatifs à la loi du 2.02.2002 ont été établis (règlement de fonctionnement, livret d'accueil, chartre des droits et libertés).

4.5 Autres aspects liés à la qualité d'accompagnement

Dans un souci d'accompagnement des professionnels dans leurs fonctions, plusieurs procédures ont été établies au cours de l'année, visant la structuration des pratiques. Ainsi, la procédure concernant l'astreinte et celle de la distribution des médicaments (compte tenu du poste d'infirmière vacant une grande partie de l'année) ont été priorisées. La procédure concernant les fugues et les modalités de traitement (déclarations/levées) ont été transmises aux salarié(e)s également.

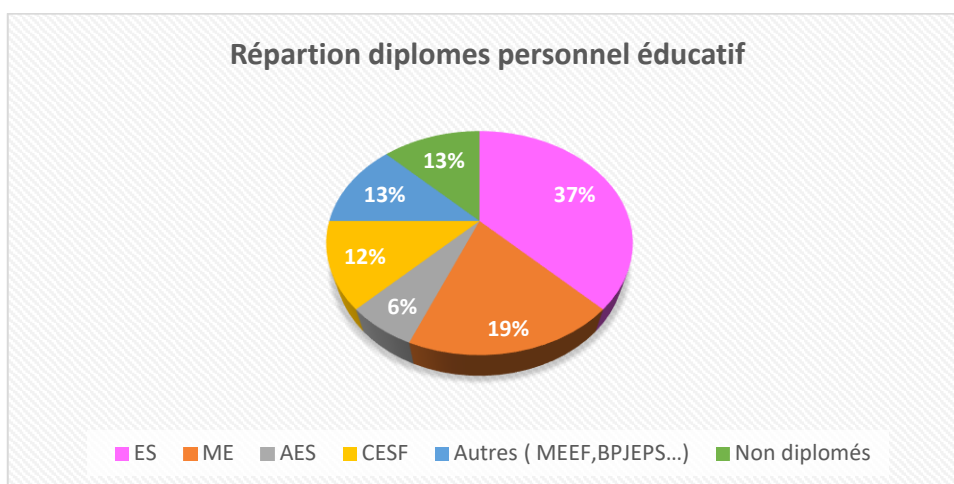
Le document concernant le Projet Personnalisé de l'Enfant (PPE) confié aux services de l'Aide Sociale à L'Enfance est aussi une priorité qui peu à peu, au fil de l'année a été régularisée pour bon nombre de mineur(e)s.

Enfin, les règles de vie, spécifiques à chaque groupe, ont été remises à chaque enfant et/ou adolescent(e) et vise à harmoniser les pratiques, à fixer des objectifs de vie en collectivité.

5. RESSOURCES HUMAINES AU 31/12/2025

Répartition personnel par catégorie et type de contrat (en équivalent temps plein)

	TOTAL	Encadrement	Administratif	Educatif	Para médical	Médical	Services Généraux
CDI	27	1		16	1	0	7.4
CDD temporaire							
CDD remplacement							
Contrats aidés							
Maitres							
TOTAL							



Répartition MECS Hommes/Femmes



Au 31 décembre, 16 postes éducatifs étaient pourvus sur les 18 postes financés, ce qui, à la lumière des mouvements au fil des mois constitue une stabilité malgré les démissions recensées. Comme bon nombre d'établissements accueillant et hébergeant en protection de l'enfance, la MECS a fait face à de grandes difficultés de recrutement et ce malgré un ratio d'encadrement à la hauteur des besoins.

Ainsi, nous retenons que malgré ces atouts, les professionnels restent insuffisants dans le secteur de l'hébergement, de nombreux postes de jour étant sans doute plus attractifs pour une partie d'entre eux et ce quand bien même, pour exemple, le poste d'infirmière occupé à compter du mois d'avril 2025, était à nouveau vacant à compter du mois de juillet.

De fait, les salarié(e)s qui sont en poste, pâtissent de ces difficultés de recrutement, comblés en partie par les interventions extérieures mais savent mettre en avant leur professionnalisme puisque le niveau de qualification atteint 87%.

Pour autant, malgré ces points positifs, l'équipe de direction a dû veiller aux relations interpersonnelles qui ont été par moment délicates et source de tension mais qui n'ont pas nui à la qualité des accompagnements des enfants et /ou adolescent(e)s confié(e)s. En effet, force est de constater que toutes et tous se sont engagé(e)s dans les accompagnements, ont veillé à offrir des conditions de vie adaptées, ont été attentifs au bien être des publics et ont été force de proposition pour développer des outils et des réponses adaptées.

Aussi, « le travailler ensemble » étant un axe de progrès, repéré et pris en compte aussi bien par la direction de l'établissement que par les instances représentatives du personnel, une formation courant 2026 a été actée afin de permettre aux uns et aux autres de se positionner dans le respect des rôles, des places et des fonctions de chacun(e) et de progresser tout en restant soucieux de poursuivre le développement des outils et des prestations de la MECS, à la hauteur des besoins des enfants et des adolescentes.

6. CONCLUSION

Année d'ouverture somme toute plutôt satisfaisante et dont le travail est reconnu par les instances de contrôle et de financement du Conseil Départemental des Vosges, ce sont les enfants, les adolescent(e)s et les familles qui nous ont permis d'ajuster, de revisiter et d'adapter les accompagnements.

Dans cette perspective, ce sont les professionnel(le)s qui se sont mobilisé(e)s pour être au rendez-vous, parfois dans des conditions d'exercice difficiles, incertaines, plusieurs étant de jeunes diplômé(e)s occupant un premier poste.

De fait, qu'ils et qu'elles soient remerciés chaleureusement pour leur travail, engagement et investissement.